

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 52

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 265 de cet article, substituer aux mots :

« d'un »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.